

# Reçu dons aux oeuvres

Article 200 du Code Général des Impôts (CGI)

N° d'ordre du reçu :

Nom de l'organisme bénéficiaire des versements :

**FABRIQUE DE L' EGLISE DE :**

Adresse du siège :

Objet :

**Dons au profit des établissements publics de culte catholique d'Alsace-Moselle**

(don déductible de l'impôt sur le revenu pour 66 % de son montant et dans la limite de 20 % du revenu imposable)

Fiscalement assimilée à une Association reconnue d'utilité publique  
(Article 200 -1-e du Code Général des Impôts)

Nom du Donateur :

Adresse du Donateur :

La Fabrique reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

..... Euros

Somme en toutes lettres (en euros) :

Date du versement :

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 200 du CGI.

Mode de versement :     Numéraire  
                                   Chèque  
                                   Virement  
                                   Autres

Date et Signature :